

Jeunesse : aides municipales

Différents dispositifs ont été mis en place pour soutenir les jeunes Madeleinois dans de nombreux domaines : emploi, mobilité, culture, sport...

Se faire accompagner par le PIJ

Outre ses missions d'accompagnement, le [Point Information Jeunesse](#) peut vous aider financièrement dans différentes démarches.

Tremplin Vers l'Emploi

Durant un mois, les jeunes madeleinois accèdent à l'emploi en menant un projet concret et d'intérêt collectif au sein des services municipaux.

Vous avez entre 18 à 25 ans ? Vous n'êtes pas salarié, ni étudiant ? Ce dispositif est fait pour vous... Deux profils de poste sont recherchés :

- Maçonnerie, peinture, menuiserie... (services techniques)
- Entretien des locaux, aide au service de restauration... (service entretien / ATSEM)

Les missions se déroulent d'avril à septembre. Vous pouvez déposer votre candidature jusqu'au 20 novembre 2020 sur le [formulaire en ligne](#) ou en envoyant votre CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Tremplin vers l'Emploi - 160, rue du Général de Gaulle 59110 La Madeleine

Les lauréats de la jeunesse madeleinoise

Afin de valoriser et d'encourager les jeunes à la réussite dans les études, la Ville met en place ce dispositif. Les prochains diplômés du brevet et du baccalauréat qui obtiennent la mention « très bien » seront récompensés par un chèque culture d'une valeur de 50€.

Le Pass Mobilité

Vous avez entre 18 à 25 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi, vos ressources sont insuffisantes...

Et vous avez besoin d'une aide au transport ? La Ville vous accompagne à hauteur de 100€ sous conditions : titre de transport Ilévia, Sncf ou frais de transport type autopartage, covoiturage...

Décroche ton permis !

Vous avez entre 17 ans^{1/2} et 25 ans, vous avez besoin du permis pour faciliter votre insertion professionnelle et n'avez pas les moyens de le financer ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide de 700€ pour financer votre permis de conduire ! En échange, vous effectuerez une action citoyenne de 40h au sein des services municipaux et/ou d'une association madeleinoise.

Départs autonomes

Vous avez pour projet de voyager, découvrir le monde et aller à la rencontre d'autres cultures ? La Madeleine vous accompagne à hauteur de 200€ (chèques vacances ANCV), sous certaines conditions :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Avoir un projet de départ autonome pour les vacances d'été
- Justifier de ressources insuffisantes pour financer ce projet
- Vous engager dans une action citoyenne de 15 heures

Le Forum de l'alternance

Avec la présence de nombreux centres de formations et entreprises, ce forum dédié à l'alternance se tient chaque année au mois d'avril. Il permet aux jeunes madeleinois de décrocher un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance.

Génération #HDF

Gratuite et réservée aux lycéens et apprentis des Hauts-de-France, la carte [Génération #HDF](#) permet d'acquérir une aide pour l'achat des manuels scolaires et professionnels :

- Lycées des filières générale, technologique et professionnelles : 100 € la première année et 55 € les années suivantes
- Apprentis qui démarrent une formation : 200€ la première année de contrat (primo-entrant)
- Des bons plans pour les 15/25 ans des Hauts-de-France

Point Information Jeunesse

12 rue du Moulin
59110 La Madeleine
France

[03 28 52 66 90](tel:0328526690)

[06 77 82 82 15](tel:0677828215)

Lundi, mercredi : 9h-12h | 14h-17h Mardi, vendredi : 9h-12h Jeudi : 14h-18h

informationjeunesse@ville-lamadeleine.fr

PORTAIL EMPLOI

Inscrivez-vous dès maintenant sur le [Portail emploi de la Ville](#) :

Créez votre CV par compétences et/ou aptitudes

Envoyez-le directement dans les boites mails des recruteurs

Ce portail est gratuit et vous permet de postuler autrement !